



Accre, délais,cdd, fin de droit, je suis perdu SOS :S

Par **jfgomez**, le **30/04/2010** à **00:55**

Bonjour a tous!rnrnJe viens vous demander a tous de m'eclairer si vous le pouvez.rnrnJe viens de creer mon entreprise individuelle le 30/03/2010 (depot au CFE), immatriculé au RCS le 15/04/2010.rnrnJ'étais au chômage depuis le 26 octobre 2009, apres un contrat saisonnier de 6 mois qui m'a ouvert des droits assedic (ARE) de 500/mois pendant 180 jours (6 mois)rnrndu 1e avril au 30 avril j'ai été en CDD.rnrnIl me reste donc 1 mois d'indemnisation : 500 eurornrnApparemment je peux encore beneficier de l'ACCRE (délai de 45 jour apres le dépôt donc jusqu'au 14 mai) mais comment ca se passe pour moi?rnrn1 - Dans quel "gamme" de demandeur je suis :rnrn a - demandeur non indemnisé (puisque apres les 30 jour d'ARE) je ne le serai plusrnrn b - demandeur indemnisé puisque a la date de depot je le serai encore.rnrnrn2 - Comment ca se passe du fait que l'accre est une exoneration de charges (ce qui m'interesse en fait) et (/mais aussi) le reversement du capital en 1/4 des droits, puis encore 1/4 dans 6 mois (dans mon cas meme pas 150 euro X 2) ou le maintient de mon allocation (???)rnrnEnfin c'est donc surtout le coté maintient/capital ARE qui me gene...rnrnrnrnrnrnDe plus, je vais travailler un mois a partir du 17 mai jusqu'au 13 juin.rnrnrnEnfin je suis un peu perdu.rnrnrnY ai je droit ou pas? si oui comment ca se doit se passer.rnrnrnMerci a tous ce qui pourront m'aider! rnrnBonne journée! JF